

A/SCOL N°2**SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES****RAPPORTEUR :****THEME :****CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE****OBJET :****COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

CADRE JURIDIQUE

I. - Structure du compte administratif

1. – Notion

Le budget afférent à l'exercice qui vient de se clore était un état de prévisions. Il s'agit maintenant de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions se sont réalisées. Cette constatation est opérée au moyen du compte. Le compte est, en effet, le relevé des opérations financières, recettes et dépenses afférentes à un exercice et qui ont été effectuées dans le courant de cet exercice

2. – Comptes administratif et de gestion

Comme la comptabilité communale requiert l'intervention de deux agents, le Président et le receveur municipal, il y a deux sortes de comptes : le compte administratif et le compte de gestion

3. – Confection

Le compte administratif doit être dressé par le Président ou, sous sa responsabilité par ses services.

4. – Présentation matérielle

Le compte administratif retraçant l'exécution du budget, il doit se présenter comme lui, divisé en deux sections, il comprend également des états annexes.

II. - Présentation au conseil d'administration

1. – Généralités

L'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable public (art. L.1612-12 du CGCT).

Le vote du conseil d'administration doit intervenir avant le 30 juin.

2. – Rapprochement entre les comptes

À la même séance, le compte de gestion du receveur est soumis au conseil (art L.2121-31 du CGCT). Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du Président. Le conseil doit se prononcer expressément sur le compte de gestion.

3. – Présidence des séances

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, le conseil d'administration n'est pas présidé par le Président, parce que celui-ci est personnellement intéressé au débat (art L.2121-14 du CGCT) ; le conseil doit élire un président spécial. Le Président intéressé peut assister à la discussion, même s'il n'est plus en fonctions, mais il doit se retirer au moment du vote. Il n'entre pas dans le nombre des membres requis pour délibérer.

COMPTE ADMINISTRATIF de la CDE

Le COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CDE de l'exercice 2017 se résume ainsi :

I- SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :		0,00 €
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
TOTAL		0,00 €

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :		22 460,61 €
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	1 269,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	21 191,61 €
TOTAL		22 460,61 €

Chapitre 10 : Ce chapitre enregistre le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales destinées à compenser, à un taux forfaitaire de 16,404 %, de la charge de la TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses d'équipement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale, puisqu'elles ne sont pas assujetties.

Cette dotation est versée en N sur la base des investissements N-2.

Chapitre 040 : Ce chapitre enregistre les amortissements des immobilisations. Il s'agit d'écritures comptables ne donnant lieu à aucun encaissement ni décaissement, et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

⇒ Recettes d'investissement (chapitre 040) et dépenses de fonctionnement (chapitre 042)

Soit un résultat d'exécution 2017 :

SECTION INVESTISSEMENT	Mandats émis	0,00 €
	Titres émis	22 460,61 €
Résultat d'exécution		22 460,61 €

Soit un résultat de clôture 2017 :

Solde d'exécution 2017	22 460,61 €
Résultats antérieurs reportés	45 907,45 €
Solde d'exécution cumulé 2017	68 368,06 €

Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :		21 191,61 €
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 011	Charges à caractère général	0,00 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	21 191,61 €
TOTAL		21 191,61 €

Chapitre 042 : Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements des immobilisations. Il s'agit d'écritures comptables ne donnant lieu à aucun encaissement ni décaissement, et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et recettes d'investissement (chapitre 040)

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :		21 500,00 €
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 74	Dotations et participations	21 500,00 €
TOTAL		21 500,00 €

Chapitre 74 : Subvention communale versée au budget de la CDE

Soit un résultat d'exécution 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Mandats émis	21 191,61 €
	Titres émis	21 500,00 €
Résultat d'exécution		308,39 €

Soit un résultat de clôture 2017 :

Résultat de l'exercice 2017	308,39 €
Résultats antérieurs reportés	58,32 €
Résultat cumulé 2017	366,71 €